



# SAINT LUB'INFOS

N°47 - juin 2014



**Madame, Monsieur,**

**C'est entouré d'une équipe dynamique et motivée que je souhaite continuer à tout mettre en œuvre pour que notre commune soit la plus agréable à vivre, attractive et tournée vers l'avenir. Rendre le maximum de projets éducatifs ou sportifs réalisables en fonction de nos moyens, sauvegarder et promouvoir le patrimoine communal.**

**Vous aurez probablement remarqué que la première maison du Val des Jonquilles est sortie de terre. Nous avons hâte que les autres suivent et que les terrains continuent de se vendre au cours du second semestre 2014.**

**Ces dernières semaines ont nécessité une attention toute particulière pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui entraîneront dès le mois de septembre des charges de personnel et de transport supplémentaires non négligeables.**

**Une nouvelle attendue : un poste a été ouvert très récemment pour accueillir un nouvel employé municipal. Le recrutement est en cours.**

**Je vous encourage à consulter très régulièrement le site internet de St Lubin pour être informés des manifestations communales, associatives, de certains événements qui se déroulent chez nos voisins, télécharger des documents administratifs mais également consulter les compte-rendus des conseils municipaux ou les dernières infos d'Agglopolys.**

**Le conseil municipal reste à votre écoute pour toute question ou remarque, que ce soit d'ordre personnel ou collectif, et vous souhaite un très bel été.**

**Didier Pigoreau, votre Maire.**

## **SOMMAIRE**

<b>P. 2</b>	<b>Nouvelle équipe histoire &amp; patrimoine</b>
<b>P. 3</b>	<b>Budget communal</b>
<b>P. 4 &amp; 5</b>	<b>Vie de la commune</b>
<b>P. 6 &amp; 7</b>	<b>Vie associative</b>
<b>P. 8</b>	<b>Infos pratiques</b>

**T. 02 54 43 22 31 / [www.saintlubinenvergonnois.fr](http://www.saintlubinenvergonnois.fr)**

## NOUVELLE EQUIPE

Aux côtés du maire, Didier Pigoreau, trois adjoints se partagent les différentes délégations communales et sont à votre écoute :



**Henry Boussiquot, premier adjoint**, a en charge la mise en œuvre et le suivi des travaux, des chantiers et constructions diverses ainsi que la veille des installations communales.

**Didier Berlu, deuxième adjoint**, a en charge la voirie, les réseaux et installations sportives ainsi que la gestion des véhicules et du matériel.

**Sandrine Lhuillier, troisième adjointe**, a en charge la communication, les affaires scolaires, la vie associative, et est référente CIAS.

Chaque conseiller municipal est impliqué dans les différentes commissions communales, d'Agglopolys et les syndicats extérieurs qui nécessitent des représentants.

### LOCAUX TECHNIQUES

Après étude des appels d'offres et choix des entreprises, l'agrandissement des locaux techniques annoncé dans le précédent numéro, devrait commencer à l'automne. Il sera dans le prolongement du local des pompiers et en harmonie esthétique avec les autres bâtiments.

### ENTRÉE DE L'ÉCOLE

Après les demandes de subventions relatives à la construction du porche au-dessus de la future entrée de l'école -par le Val des jonquilles- et reçues favorablement, les travaux sont programmés dans le courant du dernier trimestre 2014.



## HISTOIRE & PATRIMOINE

Dans les prochains numéros du Saint Lub'infos, nous souhaitons mettre en place une rubrique **HISTOIRE ET PATRIMOINE**. Si vous détenez des petits trésors d'archives, de photos, de documents pouvant enrichir la connaissance de notre village et nous faire découvrir son histoire, merci de nous aider (vous resterez propriétaire des documents que vous voudrez bien nous prêter).

**CONTACT : Sandrine Lhuillier et Brigitte Nicolas (Mairie)**



### LE BELIER HYDRAULIQUE

Depuis octobre 2013, le système de pompage a été complètement remis en service ; un château d'eau et une fontaine ont été installés non loin de la croix (allée derrière le quartier des Rochettes) pour récupérer l'eau propulsée par le mécanisme.

Dès l'automne, nous inaugurerons la remise en fonctionnement et la restauration complète de ce monument patrimonial. Un sentier pédagogique pour y accéder sera aménagé pour que cet endroit devienne un lieu de balade et de découverte.



# BUDGET COMMUNAL 2014

## EN FONCTIONNEMENT, les dépenses se décomposent ainsi :

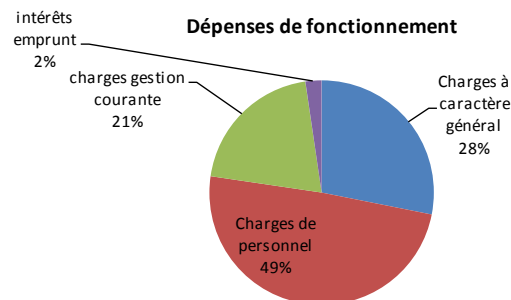
Charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, entretien divers, contrats de maintenance, alimentation de la cantine...)/ Charges de personnel / Charges de gestion courante : subventions diverses, participation au SDIS, indemnités élus / Charges financières : intérêts des emprunts.

## Les recettes se décomposent ainsi :

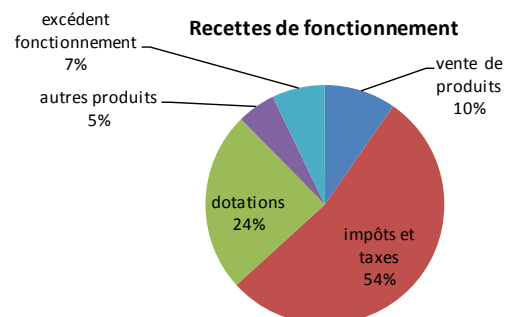
- Vente de produits : cantine, garderie, concessions du cimetière / Impôts et taxes : impôts directs, dotation d'Agglopolys, taxe sur les pylônes électriques / Dotations : Dotation globale de fonctionnement de l'Etat.

### BUDGET PRIMITIF 2014 DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	130 688,00
Charges de personnel	228 570,00
Charges gestion courante	94 453,00
Intérêts emprunt	10 803,49
Virement à l'investissement	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>464 514,49</b>



Vente de produits	44 885,00
Impôts et taxes	248 920,00
Dotations	113 281,00
Autres produits	24 000,00
Excédent fonctionnement	33 428,49
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>464 514,49</b>

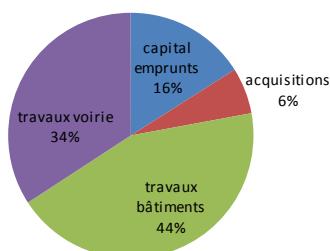


## EN INVESTISSEMENT, les dépenses se décomposent ainsi :

Acquisitions : terrain de la Vrillière, jardins bas, mobilier d'extérieur (bancs, poubelles) et d'intérieur (chaises pour la salle des fêtes) / Travaux de bâtiments : agrandissement de l'atelier communal, finition des travaux du béliet / Travaux de voirie : aménagement de l'entrée de l'école du côté du Val des Jonquilles.

Les recettes sont principalement la récupération de TVA, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et les subventions diverses (béliet, entrée de l'école, atelier communal).

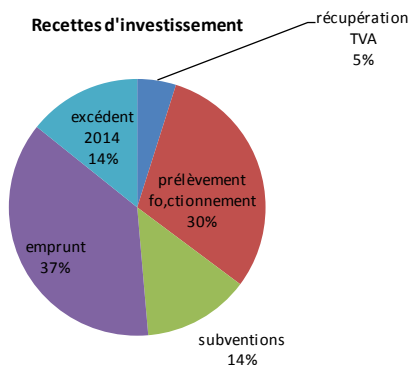
### Dépenses d'investissement



### BUDGET PRIMITIF 2014 D'INVESTISSEMENT

Capital emprunts	49 194,05
Acquisitions	18 672,00
Travaux bâtiments	134 173,95
Travaux voirie	105 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>307 040,00</b>

### Recettes d'investissement



Récupération TVA	15 000,00
Prélèv. fonctionnement	93 121,00
Subventions	41 179,00
Emprunt	114 000,00
Excédent 2013	43 740,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>307 040,00</b>

### A PROPOS DES NUISANCES SONORES

#### PETITS RAPPELS DE BON SENS, DE RESPECT ET DE SAVOIR VIVRE

Concernant les nuisances sonores, et selon l'arrêté préfectoral du 26/11/2009 (art 6.1 / propriétés privées) nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



### NOS AMIS LES ANIMAUX



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

### LIMITATIONS DE VITESSE

Notre commune est composée d'un bourg à la traversée très passagère, et de hameaux de part et d'autre habités par des familles avec enfants, des exploitants agricoles, des personnes âgées. Les limitations de vitesses sont imposées aux véhicules pour une meilleure sécurité routière. Montrons l'exemple et respectons-les, encore plus en zone 30 !



### POINT TRI

Un nouveau point tri a été installé à l'entrée de Carelle pour désengorger celui de la salle des fêtes et faciliter le tri sélectif. Plus ces derniers restent propres autour et plus on a envie de s'y arrêter et de les remplir !



### ENTRETIEN EXTERIEUR

Concernant les haies et arbres plantés en bordure de voie publique, une réglementation existe. Selon le Code Civil, pour une haie vive, vous devez laisser : une distance minimale de 0,50 m, à la limite séparatrice pour les plantations (dites de basse tige) ne dépassant pas 2m / une distance de 2 m minimum de la limite séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la cime.



Selon le code général des collectivités territoriales, article L.2212-2, chaque propriétaire doit entretenir le trottoir et le caniveau situé au droit de sa propriété. Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite des voiries communales. Par contre, il ne doit pas être utilisé de désherbants sur les trottoirs imperméabilisés par l'enrobé, le produit toxique se retrouvera forcément dans la Cisse quelque temps après.

## VIE DE LA COMMUNE (suite)

### IMPOTS

Lors du dernier vote du budget, le conseil municipal a voté le maintien des taux actuels d'imposition malgré la baisse des aides et subventions, l'embauche d'une nouvelle personne et les frais engendrés par les nouveaux rythmes scolaires.

### INTERNET

L'accès internet a été pré-installé dans les deux classes de l'école maternelle. Il sera utilisable dès la rentrée.

### CET ETE

**Maxime** renforcera l'équipe technique pour les travaux et les remplacements des congés d'été.

### FAUCHAGE

Vous pouvez consulter sur notre site le planning du fauchage des routes départementales (hors agglomération) effectué par les services du Conseil général.

## LES RYTHMES SCOLAIRES

Grâce à des temps de travail coopératifs avec l'équipe municipale de St Bohaire et les enseignants des deux écoles, un nouvel emploi du temps a été accepté par l'inspection académique pour la mise en place des TAP (Temps d'activités périscolaires).

Dès la rentrée de septembre les enfants auront classe le mercredi matin et auront des créneaux d'activités en fin de journée. Pour cela le SIVOS est en recherche d'intervenants qui seront rémunérés. Les différents ateliers fonctionneront, normalement, par cycle.

Le mercredi midi un transport scolaire passera dans les deux communes et emmènera les enfants inscrits au centre de loisirs de ST Sulpice pour le déjeuner.

Une garderie sera assurée dans les deux écoles le mercredi dès la sortie de classe et jusqu'à 12h30 !

## MEDAILLE ET RECRUE CHEZ LES POMPIERS

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, le caporal-chef **Didier Leroy** a été médaillé par notre conseillère générale Béatrice Amossé et notre maire pour ses **20 ans** de service au sein de cette corporation, dont 7 années à St Lubin. Félicitations !



Un nouveau pompier intégrera l'équipe de St-Lubin à compter du 1<sup>er</sup> juillet, il s'appelle **Guillaume Raignier**. Nous lui souhaitons la bienvenue et une intégration réussie.





## DU COTE DES ASSOCIATIONS

### COMITE DES FETES

**Dimanche 15 juin** le comité des fêtes de St Lubin a organisé son traditionnel pique-nique des quartiers. Chaque année les habitants sont conviés dans un endroit différent pour que les participants découvrent leur village, fassent plus ample connaissance avec leurs voisins et que toutes les générations se retrouvent autour d'un verre, d'une table ou d'un jeu de carte.



Cette année c'est à Guillebert que le barbecue était installé avec des convives de 6 à 93 ans !

Cet été surveillez vos boîtes à lettres, l'équipe du comité des fêtes prépare sa soirée culturelle **SAMEDI 20 SEPTEMBRE**. Le programme est en cours d'élaboration...

### L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves (APE) du RPI Saint Bohaire / Saint Lubin réunit les parents volontaires souhaitant s'impliquer dans la vie des deux écoles au côté des équipes pédagogiques.

Les actions menées par l'APE permettent de soutenir financièrement les activités et les sorties initiées par les enseignants. Depuis le mois de septembre, nous avons organisé différentes animations :

Le marché de Noël avec une marche aux lampions et la venue du père Noël : une fête très réussie !

La traditionnelle vente de viennoiseries en février, permettant de satisfaire la gourmandise de tous et de favoriser la rencontre des enfants avec les habitants de Saint Lubin en Vergonnois et de Saint Bohaire.



Vous avez peut-être été démarchés au cours des dernières semaines par nos chères petites têtes blondes (brunes et rousses) à l'occasion de la tombola 100% gagnante que nous organisons pour contribuer au financement du projet théâtre du RPI et aux autres projets à venir.



Cette année, **la fête de l'école** aura lieu au stade de Saint Lubin à partir de 14h, **dimanche 29 juin**. Vous êtes les bienvenus pour assister au spectacle des enfants, participer aux différents jeux...

**Le nombre de parents bénévoles diminue chaque année**, ce qui nous oblige à limiter le nombre de manifestations et par conséquent les sommes reversées aux coopératives scolaires risquent de s'amoinrir. Nous recherchons donc des parents qui souhaitent s'investir pour les enfants et préparer des événements dans la bonne humeur.

Nous comptons pleinement sur votre volontariat, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [ape.stbohaire.stlubin@live.fr](mailto:ape.stbohaire.stlubin@live.fr) ou directement auprès de la Mairie.

Sabrina Billaut - présidente

### ATELIER THEATRE

A l'automne, la municipalité a accordé une subvention exceptionnelle pour que les élèves de CM1-CM2 puissent participer à un atelier théâtre en partenariat avec la scène nationale de Blois. 30 heures de pratique avec une comédienne professionnelle et une présentation au public sur le plateau de la Halle aux grains ont permis à ces enfants de vivre une expérience formidable !

## ASSOCIATION DÉTENTE, LOISIRS ET CULTURE

### Section Gymnastique

Les séances de gymnastique sont dirigées par une animatrice salariée.

Suite à une étude de regroupement avec le club de St Bohaire, nous ne sommes pas encore en mesure de vous préciser le jour du cours. Le jour de reprise sera annoncé à la rentrée : soit le **lundi 15 septembre 2014 à 20h15**, soit le **mercredi 17 septembre 2014 à 20h15** à la salle des fêtes de St Lubin.

**Surveillez vos boîtes aux lettres et le site de la commune.**



Les cours sont ouverts aux adultes, hommes et femmes, et aux jeunes de plus de 16 ans.  
Au programme : Step, LIA, renforcement musculaire, souplesse, cardio et relaxation.  
Possibilité de 2 séances d'essai - Ensuite, certificat médical exigé.

#### **Pour tous renseignements, merci de contacter :**

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61 – [philippe.malcoiffe@free.fr](mailto:philippe.malcoiffe@free.fr)

Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes, tél. : 02 54 42 67 12 – [patou.arnoux@orange.fr](mailto:patou.arnoux@orange.fr)

### Section Danse de salon

Reprise des cours le **mardi 16 septembre 2014** à 19h30 pour les débutants et à 20h30 pour les confirmés.



Les cours sont ouverts à tous. Au programme : valse, rock, tango, cha-cha, paso-doble, madison, ... Possibilité de 2 séances d'essai - Cotisation modique.

#### **Pour tous renseignements, merci de contacter :**

Pierre DELFOUR, 5 rue des Planches, tél. : 02 54 43 49 15 ou 06 85 52 43 66,

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61, [philippe.malcoiffe@free.fr](mailto:philippe.malcoiffe@free.fr)

### MARCHE NORDIQUE

Un groupe d'une quinzaine de personnes pratique cette discipline. Elles effectuent une marche par mois, en règle générale le premier dimanche matin de chaque mois. Le départ des marches peut se faire de St Lubin ou d'autres communes avoisinantes.

La première sortie est prévue le **dimanche 7 septembre 2014 à 9h30** au départ de la salle des fêtes de St Lubin (possibilité de vous prêter, et uniquement ce jour là, des bâtons pour essayer lors de cette séance d'initiation encadrée par une animatrice diplômée).



Ouvert aux adultes et aux jeunes de plus de 16 ans.

Pour l'année, aucune cotisation n'est demandée, mais chaque personne doit posséder des bâtons.

#### **Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :**

Philippe MALCOIFFE, 44 rue des Rochettes, tél. : 02 54 43 66 61 – [philippe.malcoiffe@free.fr](mailto:philippe.malcoiffe@free.fr)

Patricia ARNOUX, 38 rue des Rochettes, tél. : 02 54 42 67 12 – [patou.arnoux@orange.fr](mailto:patou.arnoux@orange.fr)

### INFOS AUX ASSOCIATIONS

Mesdames et messieurs les responsables d'associations domiciliées à St Lubin en Vergonnois, Si vous souhaitez communiquer votre actualité ou tout autre renseignement à destination des habitants (prochain bulletin, site), merci d'envoyer vos documents au fur et à mesure à :

[sandrinellhuillier41@gmail.com](mailto:sandrinellhuillier41@gmail.com)

## SAUVAGES DE MA RUE



### Participez au dispositif national de sciences participatives «SAUVAGES DE MA RUE» à St Lubin !

**Qu'est-ce que c'est ?** Un observatoire national sur les plantes sauvages de nos rues, trottoirs et ruelles. Peu importe le niveau de connaissance en botanique, il s'agit d'observer, répertorier, photographier et signaler les espèces repérées.

Pour cela, après l'école, le conseil municipal a validé un partenariat avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement pour mettre en place et accompagner les personnes qui souhaitent se lancer dans l'aventure. L'objectif : programmer deux ateliers, l'un pour découvrir la botanique sauvage, et l'autre pour aller sur le terrain et réaliser un inventaire.

Toutes les données collectées seront alors analysées et prises en compte pour une sorte de cartographie de la flore sauvage de nos quartiers.

### Nul besoin d'être botaniste, tout le monde peut participer. Et vous serez étonnés de vos découvertes !



Un dossier complet d'information est disponible en mairie et sur les sites internet de St Lubin et du CDPNE. Nous souhaitons pouvoir composer rapidement un groupe de «volontaires» : inscrivez-vous auprès de Mme Nicolas (Mairie).

## MEDIATEUR

Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel ; après une première réclamation, votre litige persiste : contactez **Le médiateur national de l'énergie** !

C'est une institution publique indépendante des fournisseurs et des distributeurs, une garantie de neutralité pour aider à résoudre les litiges des consommateurs. C'est un recours gratuit.

>>> Toutes les informations : [energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr) / n° vert (gratuit depuis un poste fixe) **0800 112 212**

## L'AGENCE POSTALE

L'agence-postale sera fermée le ven. 8 août et du 18 août au 6 septembre 2014 inclus.  
Ouverture exceptionnelle le mer. 16 juillet et le mer. 23 juillet 2014 de 10 heures à 12 heures.

## LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert (hors congés)

**Lundi : 8h30 > 12h - Mardi > 13h > 17h**  
**Jedi : 16h à 19h - Vendredi 14h > 16h**

**T. 02 54 43 22 31**  
**mairie.stlubin@wanadoo.fr**

**FERMETURE POUR LES CONGES D'ETE**  
**DU 4 AU 22 AOÛT INCLUS**

## LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 7 juillet 2014 au 01 septembre 2014. Réouverture le mardi 26 août aux heures habituelles.  
Elle sera ouverte exceptionnellement le jeudi 31 juillet et le jeudi 7 août de 17H à 18H30.

**Rappel : la carte d'adhérent est gratuite.**

## LA BOULANGERIE

La boulangerie restera ouverte aux jours et horaires habituels durant toute la période estivale.